

ATTESTATION DE RECONNAISSANCE DE LA QUALITE D'ONG DE DEVELOPPEMENT

N° 552 / MCDAT / 2010

Le Ministre de la Coopération, du Développement et de l'Aménagement du Territoire

Vu la demande de MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'"ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT
SAIN" en date du 10 NOVEMBRE 2009

Vu le but, les objectifs et le programme d'activité de l'Association dénommée

"ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT SAIN"

en abrégé A.V.E.S. dont le récépissé de déclaration délivré par le Ministre de

l'Administration Territoriale, sous le N° 0964/MAT-SG-DAPOC-DOCA du 31 OCTOBRE 2007 et
conformément aux dispositions du Décret N° 92-130/PMRT du 27 Mai 1992

ATTESTE

Que L'"ASSOCIATION DES VOLONTAIRES POUR L'ENVIRONNEMENT SAIN" (A.V.E.S.)

est une Organisation Non Gouvernementale (ONG) de développement.

Cette ATTESTATION est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

LOME, le 14 MAI 2010

Le Ministre



Gilbert B. BAWARA